

Faculté de sciences appliquées



AMCO2347 Approche anthropologique de l'architecture et de la ville

[22.5h] 2 crédits

Ce cours bisannuel est dispensé en 2005-2006, 2007-2008,...

Cette activité se déroule pendant le 1er semestre

Enseignant(s): Jules-Gérard Simon

Langue d'enseignement : français

Niveau : Second cycle

Objectifs (en termes de compétences)

Le cours fait partie de l'ensemble des approches théoriques " extradisciplinaires " où l'architecture est questionnée à l'aide des savoirs qui appartiennent aux sciences humaines. Si l'apport de ces dernières est ici explicitement sollicité, il s'agit de l'approprier à la démarche de l'ingénieur architecte tant au plan de la pratique du projet qu'au niveau de l'élaboration théorique et critique.

L'anthropologie s'attache à conceptualiser les dimensions invariantes des pratiques et des représentations humaines en partant à la conquête de leurs particularités. Elle questionne et cherche à comprendre les référents occidentaux en leur attribuant des positions relatives au sein de la constellation des diversités culturelles. En tant que telle, elle est l'instrument nécessaire des études de programmation et de compositions architecturales et vise à élucider leurs fondements.

Le cours vise à initier les étudiants aux méthodes et contenus des études anthropologiques qui traitent des pratiques individuelles et collectives des lieux habités ainsi que de leurs positionnements symboliques.

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

- Le sacré et le profane : expérience primordiale de l'espace
- Mythe, tabou, traditions transmises
- L'universel et le particulier

Résumé : Contenu et Méthodes

Ce cours ne sera plus donné après l'année académique 2005-2006

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Ce cours ne sera plus donné après l'année académique 2005-2006

Autres crédits de l'activité dans les programmes

ARCH12BA	Deuxième année de bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil architecte	(2 crédits)	
ARCH21	Première année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil architecte	(2 crédits)	Obligatoire
ARCH22	Deuxième année du programme conduisant au grade d'ingénieur civil architecte	(2 crédits)	Obligatoire